

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement comprend trois parties :

- Le projet d'accueil :

Il définit les prestations d'accueil proposés, la place de l'enfant porteur de handicap et les professionnels mobilisés.

- précisant les durées et rythmes, accueil régulier, occasionnel et décrivant les compétences professionnelles.

- détaillant les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

- intégrant les actions menées en termes d'analyse de pratiques

- Les projets éducatif et pédagogique :

Ils révèlent et explicitent les valeurs éducatives portées par l'équipe, et présentent comment, au quotidien, les valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles. Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants (notamment en matière artistique, culturelle et pour favoriser l'égalité entre fille et garçon).

- Le projet social et développement durable :

Il s'agit des modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social, modalités de participation des familles à la vie de l'établissement, des actions de soutien à la parentalité, des mesures prises pour faciliter l'accès aux enfants des familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie et des familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et activité dans une démarche en faveur du développement durable.



PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI – ACCUEIL LA SOURIS VERTE

Rue Nonce Benielli Pietralba

04 95 10 28 50

sourisverte@ville-ajaccio.fr

20 places

SOMMAIRE

1- Le projet d'accueil

1-1 Prestations d'accueil proposées

1-2 Enfant porteur de handicap

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

1-4 Equipe pluridisciplinaire

1-5 Formation professionnelle

1-6 Actions de prévention

1-7 Analyse des pratiques

2- Les projets éducatif et pédagogique

2-1 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation

b. Arrivée

c. Départ

2-2 Les temps de transition

2-3 Les repas

a. Bébés

b. Moyens

c. Grands

d. Goûter

2-4 Le sommeil

2-5 Les soins

a. Changes

b. Lavage des mains

c. Petits soins

2-6 Les activités éducatives

a. Développement sensoriel

b. Développement moteur

c. Langage

2-7 L'autonomie

2-8 Le soutien à la parentalité

2-9 La communication

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d' Ajaccio

a. La population

b. Les familles et enfants

c. La petite enfance à Ajaccio

3-2 Quartier

3-3 Place des familles

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

3-5 Développement durable

PROJET D'ETABLISSEMENT

1- Le projet d'accueil

La Direction de la Petite Enfance d'Ajaccio dépend de la Direction Générale Adjointe Vie Scolaire et Temps de l'enfant. La crèche **la souris verte** fait partie des 8 crèches de la Direction de la Petite Enfance (DPE) composée de :

- 140 agents
- 8 crèches municipales
- 1 Relais Petite Enfance (RPE)
- 1 cuisine centrale (Ingurdelli)
- 1 service administratif

1-1 Prestations d'accueil proposées

La petite crèche la souris verte, d'une capacité d'accueil de 20 places et d'une amplitude horaire de 11h propose 3 types d'accueil collectif afin de mieux répondre aux besoins des parents :

L'accueil régulier :

En fonction de leurs besoins, les familles réservent par contrat les heures et les jours d'accueil par semaine qui leur sont nécessaires ainsi que le nombre de semaines annuelles.

Cas particulier / Accueil occasionnel « régulier » avec plannings tournants :

Les familles dont les jours et horaires de travail varient chaque semaine (plannings tournants) sont tenus de fournir à la directrice de l'établissement le planning de fréquentation mensuel de leur enfant à la crèche pour le ou les mois à venir.

La remise des plannings devra être faite au plus tard la 3ème semaine avant le début du mois concerné. Si non remise dans le délai, les réservations ne sauraient être garanties et seuls les créneaux disponibles pourront être réservés.

L'accueil occasionnel :

Des places d'accueil occasionnel seront proposées en fonction des disponibilités de l'établissement.

Une réservation de place peut s'effectuer sur planning, d'une semaine à l'autre ou bien par téléphone le jour même du besoin.

Dans tous les cas, l'entrée effective d'un enfant, en régulier et/ou en occasionnel passe par une période d'adaptation/familiarisation.

L'accueil d'urgence :

Il est ponctuel et n'est accepté qu'après une évaluation réelle du besoin, effectuée par la Directrice de l'établissement et/ou la Direction Petite Enfance.

1-2 Enfant en situation de handicap

Depuis la loi du 11 février 2005, les établissements peuvent et doivent accueillir tout enfant présentant un handicap ou atteint d'une affection chronique compatible avec la vie en collectivité.

Cependant, la famille devra avoir conscience que la structure reste un lieu de vie et non un lieu de soins.

Les protocoles pouvant être établis par le médecin traitant et transmis au pédiatre de l'établissement en fonction des besoins de l'enfant ou bien sous forme de projet personnalisé éducatif décidé entre les parents, le médecin traitant et le pédiatre de l'établissement.

Ces protocoles seront validés sous réserve que l'équipe soit en accord et que la crèche dispose des moyens indispensables pour apporter à l'enfant les soins particuliers que son état exige.

Selon la nature du handicap que présente l'enfant, le personnel pourra solliciter l'aide du médecin de la structure et/ou d'intervenants extérieurs : la psychologue ou la psychomotricienne. Le recours à ce type de professionnels consistera à accompagner les membres de l'équipe face à des situations particulières. De par leur formation, ces personnes ressources jouent le rôle de facilitateur en matière d'accueil de ce type de public.

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

Afin de faciliter le retour à l'emploi, les parents en recherche d'emploi peuvent faire une demande d'accueil occasionnel qui sera traitée en priorité. De plus, la structure travaille en collaboration avec la PMI qui peut demander un accueil pour des enfants dont la situation familiale ou sociale le nécessite.

1-4 Equipe pluridisciplinaire

L'équipe est composée de :

Educatrice de jeunes enfants, Auxiliaires de puériculture, Cap petite enfance, apprentie accompagnant éducatif petite enfance, agent entretien et cuisine satellite.

Soit un minimum d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 8 enfants qui marchent.

Des intervenants extérieurs viennent compléter l'équipe en fonction des activités et du suivi des enfants (langue corse, éveil musical, psychologue, référent santé et accueil inclusif, analyse des pratiques ...)

Pédiatre, Educateurs spécialisés du CAMPS, Psychologue, référent santé et accueil inclusif, intervenant spectacle etc....

Modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances la continuité de direction : Au regard de l'amplitude d'ouverture de la structure, la directrice ne pourra pas être sur site à chaque moment. Aussi, en son absence, la fonction de continuité de direction sera assurée par les personnes ci-dessous désignées. Pour garantir la continuité du service, la directrice définit un protocole auquel les agents responsables devront se conformer.

En l'absence de la directrice

(La possibilité éventuelle de l'appeler, l'équipe ayant été prévenue...) La continuité de la fonction de direction est assurée sur place par :

1/ L'auxiliaire adjointe,

En son absence à son tour, la continuité est assurée à tour de rôle selon plannings et horaires de présence par :

2/ une autre auxiliaire (selon règles de la fonction publique : la plus ancienne en qualification)

3/ un CAP petite enfance ou accompagnant éducatif petite enfance (selon règles de la fonction publique : le plus ancien en qualification)

4/ La continuité de fonction de direction à l'extérieur et administrative est assurée par la directrice de la Petite Enfance (tel service : 04 95 23 39 63)

En cas d'urgence,

Il faut appeler :

1/ le SAMU 15 ou 112

2/ la responsable et les parents

3/ la directrice de la Petite Enfance

En cas d'évacuation ou de confinement

Le PMS est à appliquer.

La continuité demande à la professionnelle d'assurer :

- L'accueil physique et téléphonique des familles, la gestion de l'absence du personnel (planning, respect du taux d'encadrement, de l'accueil occasionnel ou d'urgence, de la conduite à tenir, face aux situations d'urgence.)

- Toute situation anormale concernant un enfant, un parent ou une professionnelle fera l'objet après coup d'un écrit de l'incident.

1/ Prévenir la directrice de la Petite Enfance

Exemples :

*Un soin d'urgence ayant été assuré : Plaie importante, chute sur la tête, allergie PAI à appliquer ayant demandé un appel au SAMU, grosse fièvre, personne non mandatée à venir chercher un enfant, évacuation incendie, inondation...

*Absence d'un membre du personnel, accident de travail, parent injoignable ou jugé incapable de prendre son enfant dans de bonnes conditions.

*Problèmes dans la structure : Effraction, dégradation de matériel, incendie, inondation, problème électrique, clés, alarme déclenchée etc....

La personne responsable de la continuité doit s'assurer qu'aucun enfant n'ait été oublié dans les pièces, jardin et terrasses compris, avant de partir. Elle se rendra disponible pour gérer au mieux la situation ou l'incident.

1-5 Formation professionnelle

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui institue le droit individuel à la formation, il est proposé aux agents de suivre des formations. Celles-ci poursuivent plusieurs objectifs : actualiser ses connaissances, prendre contact avec des professionnels d'autres communes, échanger avec eux autour de différentes problématiques, etc... Ces formations peuvent être dispensées à la fois, par le CNFPT mais aussi en intra par notre service formation.

Sont priorisées, les formations obligatoires ou fortement conseillées : HACCP, gestes 1ers secours et Habilitation électrique BS.

Par ailleurs depuis quelques années, la Ville a souhaité s'engager dans le processus de formation en accueillant des apprenties (formation en alternance).

1-6 Actions de prévention

Le Service prévention et sécurité des agents de la commune a entrepris la rédaction d'un Document Unique d'Evaluation Des Risques Professionnels (DUERDRP) par crèche via le développement d'un réseau d'assistants de prévention. Des fiches d'informations ont été complétées pour chaque unité de travail. Celles-ci décrivent les situations de travail effectuées par les agents, les lieux de travail ainsi que les principaux matériels, produits, véhicules et engins utilisés.

La nutrition : Depuis 2007, la ville d'Ajaccio est ville active PNNS (programme national nutrition santé). Elle s'est engagée à promouvoir et à soutenir toute action qui contribue aux objectifs du PNNS, la nutrition est l'une des priorités des programmes de sante publique qui visent à la promotion d'une alimentation et d'un mode de vie favorable à la santé. Des formations et des informations sont proposées au personnel sur la nutrition, le rythme de vie. Les parents sont sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

D'autres actions de prévention sont menées dans les crèches sur les thèmes suivants : Prévention des accidents domestiques, promotion de la vaccination, le risque solaire, les écrans, acquisition de la propreté, le sommeil, l'hygiène corporelle, pollution de l'air intérieur..

1-7 Analyse des pratiques

L'analyse des pratiques professionnelles est devenue obligatoire dans tous les établissements d'accueil du jeune enfant, suite à la publication du [décret du 30 aout 2021](#) qui modifie l'[article R 2324-37 du code de la santé publique](#).

L'analyse de pratique est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leurs pratiques. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations, sources de problèmes. C'est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle.

Elle est mise en œuvre sous forme d'une session de 2 heures par quadrimestre pour chaque professionnel, animé par une psychologue clinicienne.

2- Les projets éducatif et pédagogique

Le multi accueil est un lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée : une directrice EJE, des auxiliaires de puériculture, des personnes titulaires du CAP petite enfance, une personne pour l'entretien et la restauration. Les enfants sont principalement accueillis dans deux sections, celle des bébés et celle des moyens/grands.

2-1 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation/Adaptation

Avant l'admission définitive de l'enfant, une période d'adaptation est organisée avec les parents afin de lui donner la possibilité de s'intégrer à la crèche selon son propre rythme.

- La directrice détermine avec la famille le protocole d'adaptation. Les parents sont invités à passer un moment avec l'enfant dans la structure afin de faire connaissance avec l'équipe éducative. Présenter les lieux à la famille et l'organisation de la structure,

➤ **Les interventions auprès des familles :**

Présentation du projet pédagogique aux parents, en concevant de les faire participer à la vie de l'établissement en tant que partenaires à l'éducation de leur enfant.

Mettre en place des échanges avec les familles. L'objectif consiste à essayer au maximum d'instaurer avec les parents une relation permanente avec, des rencontres fréquentes, des mises en place de réunions à leur demande.

Faire un compte rendu du vécu de l'enfant, dans la structure, afin d'optimiser la prise en compte des besoins, tout en préservant le caractère privilégié de leur relation parentale.

- Faire prendre conscience aux parents que l'adaptation est nécessaire pour favoriser la séparation, les tenir informés du comportement de l'enfant après leur départ en répondant à leurs questions avec franchise et les inviter à rester aussi souvent qu'ils le souhaitent auprès de lui, doit permettre une socialisation plus rapide (la séparation se fait des 2 côtés ; un parent confiant, détendu permettra à son enfant d'exister sans lui pour un moment et de faire ses premiers pas dans le monde social). Présenter les lieux à la famille et l'organisation de la structure,
- Expliquer le but de l'adaptation.

Arrivée/Accueil du matin 7h30 à 9h30 A leur arrivée les enfants sont accueillis dans une même pièce afin de favoriser des échanges entre les différents âges (ambiance familiale). Afin de garder une cohérence dans l'accueil des tout-petits, nous demandons aux parents de respecter certaines tranches horaires comprenant l'heure de la collation, du repas, de la sieste et du goûter de leurs enfants.

Ceci permet aux enfants de participer aux différents ateliers et animations proposés suivant les âges. Temps de socialisation, d'échanges...

- accueil du matin : A partir de 7h30 jusqu'à 9h30 pour garder une certaine souplesse en acceptant une arrivée échelonnée des enfants. Les départs de fin de matinée se feront après le repas soit à 12h ou 12h30.

Le départ pour la maison se fera à partir de 16h pour respecter la sieste au dortoir et le temps convivial du goûter, moment important comme celui du repas. (Exception : rendez-vous médicaux ou exceptionnels.)

En fonction de l'âge des enfants, différents ateliers leur sont proposés.

Départ 18h15 en ayant eu le temps d'échanger sur la journée de leur enfant.

2-2 Le temps de la collation

Les enfants se lèvent tôt et n'ont souvent qu'un biberon avant d'arriver en crèche aussi un complément de petit déjeuner à l'accueil du matin est proposé aux enfants. La collation se compose de pain, fruit, eau (compléments nutritionnels du laitage du matin).

C'est aussi un moment d'échanges, un moyen de se dire bonjour....

Vers 8h30, un moment convivial avec les petits est instauré, c'est l'heure d'une petite pause collation dans la salle d'accueil, petites gourdes d'eau à disposition avec pain et fruits avant de se séparer dans les salles d'activités.

2-3 Les repas

a. Bébé

Un plateau repas spécial bébés est préparé par l'agent de restauration avec recommandations du régime alimentaire adapté à l'âge (mixé ou non, féculents, légumes, protéines selon recommandations pédiatre) Les biberons de lait ont été préparés selon heure prévue. Petites chaises à plateau pour les bébés moyens qui tiennent assis sont à disposition. Une pièce au calme est prévue pour ce moment repas.

b. Moyens

Une partie des moyens est installée avec une partie des grands pour apprendre par imitation à manger seul, on peut toujours les aider...

c. Grands

Une autre pièce pour les grands plus autonomes qui apprennent à venir se servir le repas, à goûter dans des assiettes à compartiments les différents fruits, à se laver seuls avec gants à taille de leur main...

d. Goûter

Vers 15h30 (sauf pour les bébés) le goûter est tout prêt avec laitages, fruits ou compote et pain, éventuellement chocolat ou biscuits pour les jours de fête.

2-4 Le sommeil

Les petits retrouvent leur matelas dans le dortoir avec une douce musique pour accompagner l'endormissement après avoir été chercher seuls leurs doudous et bien sûr après un moment comptines ou chants en groupe. Le personnel est présent pour en aider certains à trouver le sommeil, bien accompagnés.

2-5 Les soins

a. Changes

L'heure des changes est programmée à certaines heures pour tout le groupe le matin et l'après-midi, et les couches sont vérifiées avant la sieste et au départ des enfants avec leurs parents. Bien sûr il peut être à nouveau effectué en cas de besoin ou d'érythème signalé.

b. Lavage des mains

Il est demandé aux parents à leur arrivée le matin de laver les mains des enfants en passant dans la salle d'eau avant d'entrée en section. Après la sortie dans le jardin, avant le repas, après les pauses pipi, les enfants vont au lavabo comme une activité d'apprentissage à la propreté. C'est un joli moment qui leur plait bien. Joindre l'utile à l'agréable...

c. Petits soins

Ils seront apportés à l'enfant sous ordonnance avec autorisations.

2-6 Les activités éducatives

(Développements sensoriel, moteur, langage, autonomie,)

2-7 le soutien à la parentalité

2-8 la communication

2-9 Les projets spécifiques

L'établissement organise un lieu de rencontre dans un temps et dans un espace permis, permettant une séparation naturelle, favorisant ainsi une adaptation qui aboutira progressivement à une meilleure socialisation pour l'enfant. L'objectif principal est le travail de « séparation ». La mise en œuvre de tous les moyens est donc nécessaire, pour que ce passage à un début d'autonomie soit réussi. Les activités seront donc organisées d'une manière sécurisante pour chaque enfant grâce à un aménagement approprié aux capacités de chacun et à son niveau de développement.

Une attention vigilante pour le bien-être physique et moral de chaque enfant devra être assurée. Les activités permettent de considérer l'enfant comme un être à part entière en lui laissant toute l'attitude de construire par lui-même sa pensée, sa logique, et son raisonnement à travers une multitude d'expérimentations. Il est ainsi libre dans ses actions ;

Grâce aux outils mis en place, l'enfant va apprendre à grandir, ce qui va lui permettre de mener seul ses propres expériences sans recours systématique de l'adulte.

- Savoir accueillir :

L'accueil des parents et des enfants doit être chaleureux,

- Sécuriser, rassurer, réconforter, s'adapter,
- Accompagner, aider à la séparation,
- Observer l'enfant, dialoguer, écouter,
- Etablir une estime et un respect mutuels (professionnelles parents – professionnelles enfants),
- Tolérer, respecter, s'entraider,
- Présenter les lieux à la famille et l'organisation de la structure,

Pour nous la socialisation étant en progression, l'enfant pourra participer à des ateliers l'amenant à grandir.

« CANZONE PE I ZITELLI »

Baigner les enfants de mots nouveaux et de sons musicaux au moyen de chansons et de petites comptines reste la manière la plus simple d'introduire la langue corse sans que les enfants ne se sentent en difficulté et où apprentissage rime avec plaisir.

Par la sonorité des mots nous travaillerons avec l'aide d'une animatrice, sur un support musical clair avec ou sans accompagnement pour assurer une perception de bonne qualité.

La Souris Verte devient « U Tupucciu Verde » ...

S'appuyant sur la connaissance du développement des enfants et de la spécificité pédagogique de chaque action éducative, l'objectif est de permettre à chaque enfant :

- D'être le plus proche possible de ses centres d'intérêts.
- De favoriser un maximum d'expériences à partir d'environnements riches en contact, en sensations, en expérimentations, en découvertes et en actions.
- Des expériences autorisant les apprentissages expérimentaux avec des matériaux divers.
- Le développement de sa créativité en développant des situations nouvelles et progressives.

L'objectif principal est le travail de « séparation ». La mise en œuvre de tous les moyens est donc nécessaire pour que ce passage à un début d'autonomie soit réussi.

- Savoir accueillir :

Présentation du projet pédagogique aux parents, en concevant de les faire participer à la vie de l'établissement en tant que partenaires à l'éducation de leur enfant.

Mettre en place des échanges avec les familles. L'objectif consiste à essayer au maximum d'instaurer avec les parents une relation permanente avec, des rencontres fréquentes, des mises en place de réunions en équipe.

Faire un compte rendu du vécu de l'enfant, dans la structure, afin d'optimiser la prise en compte des besoins, tout en préservant le caractère privilégié de leur relation parentale.

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

La ville d'Ajaccio est la capitale régionale de la Corse, elle compte 74 000 habitants et concentre l'essentiel des services et de l'activité économique du territoire. Elle est également la ville centre de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, qui comprend 10 communes pour un total d'environ 90 000 habitants.

a. La population

	1990	1999	2008	2013	2019
Population	58 949	52 880	65 153	67 507	71 361
Densité moyenne (hab/km ²)	718,6	644,6	794,3	823,0	869,9

Sources : Insee 01/01/2022

b. Les familles et enfants

Composition des familles ajacciennes						
	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	18 845	100,0	19 674	100,0	21 055	100,0
Couples avec enfant(s)	7 456	39,6	7 738	39,3	8 692	41,3
Familles monoparentales	4 155	22,0	4 414	22,4	4 230	20,1
Femmes seules avec enfant(s)	3 465	18,4	3 717	18,9	3 539	16,8

Naissances domiciliés								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances domiciliées	568	523	546	497	492	497	496	507

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

La croissance de la population et la typologie des familles s'installant sur la commune se traduisent par une demande grandissante dudit public en matière de modes d'accueil de leur(s) enfant(s). Pour y répondre, la structure multi-accueil se donne comme priorité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles en accordant une attention particulière vers les publics en difficulté tout en répondant à un objectif d'éveil et de socialisation de l'enfant.

c. La petite enfance à Ajaccio

La ville d'Ajaccio compte sur son territoire :

- 8 crèches en régie pour un total de places de 290 berceaux
- 6 crèches associatives ou privées pour un total de 175 berceaux
- 91 Assistantes maternelles pour un total de 288 places.
- 2 Maisons d'Assistantes Maternelles,

Le Relais Petite Enfance et l'accueil individuel

Il s'agit d'un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Lieu d'information pour les familles dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil et lieu d'animation et de socialisation pour les enfants. Les assistantes maternelles et les gardes à domicile peuvent y trouver un espace de professionnalisation.

Quelques chiffres de l'activité du RPE communal en 2022 :

- **217** listes d'Assistantes Maternelles réalisées au profit des parents en recherche d'un mode de garde.
- **113** matinées d'éveils ont été proposées.
- **128** enfants soit **121** familles et **34** AM ont bénéficié des matinées d'éveil et de professionnalisation.
- **80** familles et 16 AM ont été accompagnées dans leur rôle de parents employeurs et métier.

Faisant partie de la même DGA et Direction, le RPE est en lien direct avec l'accueil collectif et a pour mission d'orienter les familles vers le mode de garde le plus adapté à leurs besoins.

3-2 Quartier :

La crèche « Souris Verte » est située à Pietralba près d'une école maternelle avec au rez-de-chaussée, une autre crèche de 20 places. Dans une jolie villa ancienne, autour d'immeubles et villas (locataires et propriétaires se partagent l'espace immobilier, autour d'un petit centre commercial).

3-3 Place des familles

Tout au long du séjour de l'enfant, la Directrice et son équipe encouragent la communication et le dialogue avec les parents en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant.

Seules les informations individuelles concernant leur enfant, son comportement et le déroulement de la journée dans l'établissement sont susceptibles d'être communiqués aux parents.

Les familles ont accès au projet d'établissement disponible sur le site de la Ville.

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

✓ Les services PMI de la Collectivité de Corse

Ce service assure un suivi qualitatif et un contrôle régulier de l'établissement.

Si les services de la PMI ont un rôle de conseil auprès des professionnels, ils jouent également un rôle de facilitateur en matière d'accueil d'enfants présentant une situation particulière.

En effet, l'équipe peut être sollicitée pour accueillir au sein de la structure un enfant pour lequel (ou pour sa famille) une attention particulière mérite d'être portée.

✓ La Caisse d'allocations familiales (CAF)

Le Contrat Enfance jeunesse de la Ville étant échu au 31/12/2021, il est remplacé par la Convention Territoriale Globale intercommunale 2022-2026 signée en novembre 2022 avec la CAF. Dans ce cadre, la crèche s'inscrit en cohérence avec les orientations de la CAF qui est, non seulement un financeur mais aussi un partenaire accompagnateur pour avancer sur les différentes thématiques recensées par un diagnostic de territoire.

La Mutualité sociale agricole (MSA) s'associe à la CAF pour les financements du fonctionnement des crèches.

✓ Les services d'hygiène alimentaire

La direction des services vétérinaires assure un contrôle de l'établissement en ce qui concerne respect des conditions d'hygiène en restauration collective applicables audit établissement, garantissant ainsi la sécurité des enfants.

Les Contrôles microbiologiques

Dans un cadre préventif, des échantillons alimentaires et de surface sont analysés par un laboratoire d'analyses agréé afin d'évaluer les risques sanitaires. Une fois par trimestre un technicien de laboratoire prélève sur site un plat témoin (repas mixé pour les crèches satellites) et un prélèvement de surface (plan de travail, robot mixeur ...).

3-5 Développement durable

L'adoption d'une démarche écologique dans la crèche permet de :

- Améliorer la qualité de l'environnement dans lequel les enfants évoluent et ainsi préserver leur santé,
- Sensibiliser les enfants au respect et à la préservation de l'environnement et les éduquer ainsi dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques,
- Associer les parents au projet.

La réduction de l'impact écologique à la « souris verte » se fait par un choix adapté de matériaux et mobiliers et par une sensibilisation de nos équipes à la gestion responsable des déchets et des énergies.

Des pratiques éco-responsables sont mises en place :

- Les repas servis aux enfants sont confectionnés avec des produits frais : viande, poisson, fruits et légumes
- Les produits de saison, bio, locaux, bénéficiant d'un circuit court sont privilégiés
- L'eau du robinet est la boisson des plus grands. L'eau minérale est réservée uniquement aux plus petits.
- Afin de limiter le gaspillage alimentaire, l'élaboration des repas tient compte du nombre d'enfants présents et du grammage des portions. (GEMRCN)
- En ce qui concerne la gestion des déchets la CAPA organise aussi la logistique technique du ramassage des déchets sur notre crèche pour une mise en place d'un tri sélectif. Pour ce faire un container jaune est mis à disposition pour les déchets recyclables ainsi qu'un autre pour les biodéchets.

La « Souris Verte » a ouvert ses portes en 1999. Au départ, halte-garderie, avec des enfants en occasionnel et non en contrat régulier avec une réflexion innovante sur l'Adaptation, elle est devenue multi accueil comme les autres crèches de la ville. Les projets sont toujours autour de l'enfant en s'adaptant aux décrets en vigueur. L'ambiance reste familiale, et l'équipe à l'écoute...

Ainsi, ce projet d'établissement reste ouvert à d'autres changements à venir, car rien n'est figé...